

COMITE CLIENTS n°13

Synthèse des travaux de la réunion du 2 décembre 2008

1. Présentation de la nouvelle organisation de la Direction des Garanties Publiques

La nouvelle organisation de la Direction des Garanties Publiques a été mise en place début octobre avec pour objectif une meilleure satisfaction des clients, l'Etat, les banques et les entreprises, plus particulièrement les PME.

2. Impacts de la crise financière, attentes des exportateurs et des banques :

Coface a présenté les grandes lignes d'une étude sur l'impact de la crise financière sur l'activité de la Direction des Garanties publiques faisant apparaître notamment :

- ☞ une progression du volume d'activité pour quasiment toutes les procédures (assurance-crédit, cautions - risque exportateur, garantie de change).
- ☞ une modification de la nature des risques dont la couverture est sollicitée : sur des pays sur lesquels l'intervention de Coface n'était pas habituellement sollicitée, pour des acheteurs qui n'ont pas habituellement recours aux crédits export, au titre de schémas parfois innovants.

Certains membres, représentant des entreprises, soulignent que le recours au crédit export est parfois difficile pour les PME compte tenu du seuil élevé d'intervention des banques en crédit acheteur et de la rémunération, jugée excessive, exigée parfois par les banques.

Un exportateur a par ailleurs insisté sur un rôle que Coface pourrait avoir pour soutenir les entreprises, notamment les PME, concernant la mise en place et la mise en jeu des sûretés exigées au moment de la prise en garantie. Il a été précisé que l'exigence de sûretés permettait à Coface de couvrir des risques qui ne pourraient pas être garantis sur la seule qualité des acheteurs, que la faisabilité de la mise en place de ces sûretés était toujours vérifiée auprès des Missions Economiques et que l'assuré est en général le mieux placé pour les faire jouer.

3. Modernisation des garanties publiques

3.1 Evolutions en cours

Les mesures de soutien des exportations du plan de relance devant être présentées par Mme Idrac quelques jours après la réunion du Comité Clients (le 5 décembre), seules deux mesures, déjà annoncées, ont été rappelées aux clients :

- ☞ éligibilité des crédits exports comme collatéraux pour les banques souhaitant bénéficier d'un financement de la Société de Financement de l'Economie Française (SFEF).

↳ Amélioration des conditions de garantie des cautions et des préfinancements/ risque exportateur

○ *Cautions* :

- suppression des plafonds (plafond global de 1 Md et par entreprise de 80 MEUR).
- amélioration des quotités garanties : de 60 à 65% pour la quotité "standard" et de 80% à 85% pour la quotité "améliorée" avec un rehaussement du seuil de CA de 75 MEUR à 150 MEUR pour bénéficiaire de cette quotité améliorée.

○ *Préfinancements* : alignement des quotités sur celles applicables aux cautions.

Le produit caution satisfait tant les exportateurs que les banques. Le produit préfinancement semble moins connu, Coface constatant toutefois un regain d'intérêt pour cette garantie.

la DGTPE a précisé en outre que l'assouplissement de certaines règles de l'Arrangement OCDE compte tenu de la crise financière a été débattu en novembre entre les Participants OCDE mais aucune décision n'a été prise. Les débats se poursuivront en février 2009....

3.2 Evolutions à venir

- *Garanties déliées/ opérations stratégiques*. La modification de la Loi nécessaire à la mise en place de cette nouvelle garantie doit être entérinée dans le cadre de la Loi de Finance rectificative (LFR) d'ici la fin de l'année. Un Décret d'application, dont la publication est attendue courant premier trimestre 2009, précisera les modalités pratiques d'application de cette garantie (critères d'éligibilité, mode de décision....)
- *Investissements déjà réalisés* : nécessite une modification législative, au même titre que la garantie des opérations stratégiques.
- *Police d'assurance-crédit couvrant un portefeuille de clients / contrats*. Certains exportateurs et/ou certaines banques souhaiteraient bénéficier de garantie sous forme d'enveloppe ou de lignes de crédit. Toutefois, Coface manque de précisions sur le besoin réel des exportateurs et banques pour étudier le développement d'un produit spécifique. Les intéressés devraient transmettre, directement ou via le MEDEF, des détails à Coface sur leurs souhaits dans ce domaine.
- *Garantie des filiales étrangères*. Il y aurait une forte attente de la part des exportateurs pour une amélioration des garanties dans ce domaine.
- *Conditions de couverture des parts étrangères*. Malgré les assouplissements importants acceptés par décision du Ministre en février dernier, certains membres jugent les contraintes en matière de part étrangère encore trop importantes. Ils souhaiteraient notamment que le seuil permettant d'être dispensé des contraintes de part étrangère (actuellement, CA ≤ 75 MEUR pour autant que le projet ne soit pas supérieur à 500MEUR) soit porté à 150 MEUR.

Par ailleurs, les déclarations de part étrangère imposées au titre de la garantie cautions/risque exportateur sont jugées très contraignantes pour les grandes entreprises, nécessitant la mise en place de procédures internes coûteuses et complexes.

4. Prise en charge des frais d'expertise environnementale

A la demande d'un des membres du Comité, a été évoqué le sujet de la prise en charge des frais liés au recours à l'expertise d'un cabinet de consultants extérieurs. Compte tenu du caractère relativement exceptionnel du recours à des experts extérieurs et d'un coût, sauf exception, marginal, il apparaît que ces frais peuvent être supportés par l'acheteur (à travers notamment les frais répercutés par les banques dans les conventions de crédit acheteur).

5. Veille

- *Réassurance*

Le Comité a été informé de la signature d'un accord cadre de réassurance, le 17 octobre 2008 avec US Exim

- *Principales annonces faites par nos homologues au cours des quatre derniers mois*

- ↳ *US Ex-Im Bank / Délégations accordées à certains prêteurs pour l'octroi des garanties MLT.*

US Exim a mis en place en juin 2008, un programme "Medium-Term Delegated Authority" (MTDA), permettant à des prêteurs agréés d'instruire et de couvrir des opérations d'une durée de 2 à 5 ans au titre de la garantie MLT, sans accord préalable d'US Eximbank. Les banques participant au programme conservent 10% du risque commercial (et reçoivent 10% des primes - "exposure fee").

D'autres annonces ont été reprises dans une note diffusée en séance mais n'ont pas été présentées faute de temps, notamment :

- ↳ *Programme hongrois de soutien aux PME refusé par la Commission Européenne*

Décision de la Commission Européenne (DG Concurrence) estimant que le programme géré par la banque d'import-export hongroise Hungarian Eximbank, destiné aux PME hongroises était incompatible avec les règles européennes en matière d'aide d'Etat, et pourrait constituer une source de concurrence déloyale avec les PME d'autres pays. (cf. Comité n° 11 –octobre 2007)

- ↳ *Réorganisation des activités de la JBIC*

Depuis début octobre, une partie des activités de JBIC, les opérations financières internationales, sont transférées à la Japan Finance Corporation (JFC), qui résulte de la fusion de la JBIC et de trois autres institutions¹. Le volet international des activités de la JFC continuera sous l'appellation JBIC.

- ↳ *US Eximbank / Baisse des primes CT pour les PME*

L'agence américaine a accordé une réduction de 15% des primes aux PME, exclusivement au titre de deux types de produits de garantie court terme : "short-term small business multibuyer policies" et "short-term small business environmental multibuyer policies".

¹ National Life Finance Corporation- NLFC, Agriculture, Forestry and Fisheries Finance Corporation -AFC, et Japan Finance Corporation for Small and Medium Enterprise -JASME